



COMMISSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE

Réunion intergouvernementale ad hoc sur les nouveaux bureaux sous-régionaux de la CESAP pour l'Asie de l'Est et du Nord-Est, l'Asie du Nord et l'Asie centrale, et l'Asie du Sud et du Sud-Ouest

2-4 mars 2010  
Bangkok

**PROGRAMME DE TRAVAIL À COURT ET À MOYEN TERME POUR LES  
BUREAUX SOUS-RÉGIONAUX : PROJET DE CADRE STRATÉGIQUE  
POUR L'EXERCICE BIENNAL 2012-2013**

(Point 5 b) de l'ordre du jour provisoire)

**PROJET DE CADRE STRATÉGIQUE RELATIF AUX NOUVEAUX BUREAUX  
SOUS-RÉGIONAUX DE LA CESAP POUR L'EXERCICE BIENNAL 2012-2013**

*Note du secrétariat*

**RÉSUMÉ**

À sa soixante-sixième session, en mai 2010, la Commission examinera le projet de cadre stratégique pour l'exercice biennal 2012-2013, qui présente l'orientation générale du programme de la CESAP et les cadres de résultats correspondant à ses huit sous-programmes, y compris le sous-programme 8, Activités sous-régionales pour le développement. Le cadre stratégique pour l'exercice biennal 2012-2013, une fois approuvé par l'Assemblée générale, constituera la base sur laquelle sera défini le programme de travail pour la même période.

La réunion voudra sans doute examiner les cadres et stratégies de résultats pour chacune des trois sous-régions, à la lumière du débat sur le point 4 de l'ordre du jour provisoire, et donner ses directives au secrétariat.

\* La soumission tardive de ce document est due à la nécessité de le soumettre pour examen au Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission à sa session spéciale, tenue le 18 février 2010.

## I. ORIENTATION GÉNÉRALE

1. La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) a pour mandat de promouvoir la coopération régionale pour un développement économique et social inclusif et durable en Asie et dans le Pacifique – région dynamique caractérisée par une richesse, une diversité et un renouvellement croissants mais également confrontée à la pauvreté persistante, à la dégradation de l'environnement, à l'inégalité et à l'insécurité. Ce mandat a été défini par les résolutions 37 (IV) et 414 (XIII) du Conseil économique et social portant création de la Commission. Le rôle de la Commission a été précisé ultérieurement dans diverses résolutions de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social et de la Commission elle-même. Récemment, par sa résolution 64/1 sur la restructuration de l'appareil de conférence, la Commission a encore affiné le rôle de son mécanisme intergouvernemental pour lui permettre de traiter plus efficacement les grands problèmes associés à la réalisation d'un développement économique et social inclusif et durable dans la région de l'Asie et du Pacifique.

2. Un élément essentiel de la stratégie du programme de travail de la CESAP a trait à la promotion de la coopération régionale et sous-régionale, notamment la coopération Sud-Sud. Les bureaux sous-régionaux qui ont été créés pour l'Asie de l'Est et du Nord-Est, l'Asie du Nord et l'Asie centrale et l'Asie du Sud et du Sud-Ouest, et le bureau pour la sous-région du Pacifique qui a été renforcé, permettront à la CESAP d'apporter une assistance technique mieux ciblée et plus approfondie pour répondre aux priorités des États membres dans les sous-régions respectives.

## II. SOUS-PROGRAMME 8

### Sous-programme 8

#### Activités sous-régionales pour le développement

#### Composante 1: Activités sous-régionales pour le développement dans le Pacifique

**Objectif de l'organisation:** Mieux intégrer les principes et pratiques du développement inclusif et durable dans les processus nationaux de planification et de mise en œuvre des politiques dans les pays insulaires en développement du Pacifique

Réalisations escomptées (secrétariat)	Indicateurs de succès
a) Renforcement de la capacité des gouvernements des Îles du Pacifique à élaborer et mettre en œuvre des politiques et pratiques de développement inclusif et durable	a) Nombre de demandes de conseils sur les politiques de développement inclusif et durable émanant des gouvernements des pays insulaires du Pacifique auxquelles la CESAP apporte une réponse accueillie favorablement
b) Les pays insulaires en développement du Pacifique sont mieux à même d'influencer les processus régionaux dans la région de l'Asie et du Pacifique	b) i) Nombre de préoccupations des pays insulaires du Pacifique qui font l'objet d'un examen à des réunions ou dans des études et publications de la CESAP ii) Participation des délégations des pays insulaires du Pacifique aux réunions de la CESAP

c) Les mécanismes et cadres institutionnels de coopération régionale sont renforcés de manière à promouvoir l'intégration régionale et le développement équitable	c) Nombre d'initiatives de collaboration facilitées par la CESAP en matière de coopération régionale et de développement équitable faisant appel aux États membres, à la société civile et à d'autres partenaires principaux de développement dans le Pacifique
---	---

**Composante 2: Activités sous-régionales pour le développement en Asie de l'Est et du Nord-Est**

**Objectif de l'Organisation:** Traiter efficacement les problèmes prioritaires de la sous-région de l'Asie de l'Est et du Nord-Est dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques de développement inclusif et durable pour la réalisation des objectifs de développement convenus internationalement, notamment les Objectifs du Millénaire pour le développement

Réalizations escomptées (secrétariat)	Indicateurs de succès
a) Renforcement de la capacité des États membres de la CESAP à élaborer et mettre en œuvre des politiques et programmes de développement, comportant notamment une dimension sexospécifique, pour traiter les problèmes prioritaires en Asie de l'Est et du Nord-Est, en particulier dans les domaines de l'environnement, de l'énergie, du développement de l'infrastructure et de la réduction des risques de catastrophe	a) Augmentation du pourcentage des participants qui affirment avoir trouvé les activités de la CESAP pertinentes et utiles aux fins de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques et programmes, comportant notamment une dimension sexospécifique, pour traiter les grands problèmes prioritaires en Asie de l'Est et du Nord-Est
b) Renforcement du partage de connaissances et des partenariats entre les États membres, la société civile et d'autres partenaires de développement concernés pour traiter les problèmes prioritaires de l'Asie de l'Est et du Nord-Est et ainsi appuyer la réalisation des objectifs de développement convenus internationalement, notamment les Objectifs du Millénaire pour le développement	b) i) Pourcentage des États membres qui font état d'un renforcement de la collaboration pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, entre les États membres, la société civile et d'autres partenaires de développement concernés en Asie de l'Est et du Nord-Est ii) Augmentation du nombre d'institutions partenaires d'Asie de l'Est et du Nord-Est qui participent aux activités de partage des connaissances facilitées par la CESAP

**Composante 3: Activités sous-régionales pour le développement en Asie du Nord et en Asie centrale**

**Objectif de l'Organisation:** Traiter efficacement les problèmes prioritaires de la sous-région de l'Asie du Nord et de l'Asie centrale dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques de développement inclusif et durable pour la réalisation des objectifs de développement convenus internationalement, notamment les Objectifs du Millénaire pour le développement

Réalisations escomptées (secrétariat)	Indicateurs de succès
a) Renforcement de la capacité des États membres de la CESAP à élaborer et mettre en œuvre des politiques et programmes de développement, comportant notamment une dimension sexospécifique, pour traiter les problèmes prioritaires en Asie du Nord et en Asie centrale, en particulier dans les domaines de l'énergie, de l'eau, de l'environnement, des transports, du commerce, de l'égalité entre les sexes et des statistiques	a) Augmentation du pourcentage des participants qui disent avoir trouvé les activités de la CESAP pertinentes et utiles aux fins de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques et programmes, comportant notamment une dimension sexospécifique, pour traiter les grands problèmes prioritaires en Asie du Nord et en Asie centrale
b) Renforcement du partage de connaissances et des partenariats entre les États membres, la société civile et d'autres partenaires concernés de développement pour traiter les grands problèmes prioritaires en Asie du Nord et en Asie centrale afin de favoriser la réalisation des objectifs de développement convenus internationalement, notamment les Objectifs du Millénaire pour le développement	b) i) Pourcentage des États membres qui indiquent un progrès de la collaboration pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement entre les États membres, la société civile et d'autres partenaires concernés de développement en Asie du Nord et en Asie centrale ii) Nombre accru d'institutions partenaires d'Asie du Nord et d'Asie centrale qui participent aux activités de partage des connaissances organisées par la CESAP

#### Composante 4: Activités sous-régionales pour le développement en Asie du Sud et du Sud-Ouest

**Objectif de l'Organisation:** Traiter efficacement les problèmes prioritaires de la sous-région de l'Asie du Sud et du Sud-Ouest dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques de développement inclusif et durable pour la réalisation des objectifs de développement convenus internationalement, notamment les Objectifs du Millénaire pour le développement

Réalisations escomptées (secrétariat)	Indicateurs de succès
a) Augmentation de la capacité des États membres de la CESAP à élaborer et mettre en œuvre des politiques et programmes de développement, comportant notamment une dimension sexospécifique, pour traiter les problèmes prioritaires en Asie du Sud et du Sud-Ouest, en particulier dans les domaines de l'égalité entre les sexes, de la réduction de la pauvreté, de la sécurité alimentaire, du commerce, de la sécurité énergétique, du développement de l'infrastructure, de la connectivité, de la réduction des risques de catastrophe et de l'environnement	a) Augmentation du pourcentage des participants qui affirment avoir trouvé les activités de la CESAP pertinentes et utiles aux fins de l'élaboration de politiques et programmes, comportant notamment une dimension sexospécifique, pour traiter les grands problèmes prioritaires en Asie du Sud et du Sud-Ouest
b) Renforcement du partage de connaissances et des partenariats entre les États membres, la société civile et	b) i) Pourcentage des États membres qui indiquent un progrès de la collaboration pour la réalisation des Objectifs du

<p>d'autres partenaires de développement concernés afin de favoriser la réalisation des Objectifs de développement convenus internationalement, notamment les Objectifs du Millénaire pour le développement, en Asie du Sud et du Sud-Ouest</p>	<p>Millénaire pour le développement entre les États membres, la société civile et d'autres partenaires concernés de développement en Asie du Sud et du Sud-Ouest</p> <p>ii) Nombre accru d'institutions partenaires d'Asie du Sud et du Sud-Ouest participant aux activités de partage des connaissances organisées par la CESAP</p>
---	--

### Composante 5: Activités sous-régionales pour le développement en Asie du Sud-Est

**Objectif de l'Organisation:** Traiter efficacement les problèmes prioritaires de la sous-région de l'Asie du Sud-Est dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques de développement inclusif et durable pour la réalisation des objectifs de développement convenus internationalement, notamment les Objectifs du Millénaire pour le développement

Réalizations escomptées (secrétariat)	Indicateurs de succès
<p>a) Renforcement de la capacité des États membres de la CESAP à élaborer et mettre en œuvre des politiques et programmes de développement, comportant notamment une dimension sexospécifique, pour traiter les problèmes prioritaires en Asie du Sud-Est, notamment dans les domaines de l'alerte rapide, de la réduction des risques de catastrophe et de la connectivité</p>	<p>a) Augmentation du pourcentage des participants qui affirment avoir trouvé les activités de la CESAP pertinentes et utiles aux fins de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques et programmes, comportant notamment une dimension sexospécifique, pour traiter les grands problèmes prioritaires en Asie du Sud-Est</p>
<p>b) Renforcement des partenariats, de la connectivité et du partage de connaissances entre les États membres, la société civile et d'autres partenaires de développement concernés pour traiter les grands problèmes prioritaires en Asie du Sud-Est afin de favoriser la réalisation des objectifs de développement convenus internationalement, notamment les Objectifs du Millénaire pour le développement</p>	<p>b) i) Nombre accru d'initiatives de collaboration facilitées par la CESAP auxquelles participent les États membres, la société civile et d'autres partenaires de développement en Asie du Sud-Est</p> <p>ii) Nombre accru d'institutions partenaires d'Asie du Sud-Est participant aux activités de partage des connaissances organisées par la CESAP</p>

### Stratégie

3. La responsabilité globale de la coordination des travaux au titre de ce sous-programme incomberait au Bureau de la Secrétaire exécutive. Les activités seraient exécutées par les bureaux sous-régionaux pour le Pacifique, l'Asie de l'Est et du Nord-Est, l'Asie du Nord et l'Asie centrale, l'Asie du Sud et du Sud-Ouest, et pour les activités de la sous-région de l'Asie de l'Est, par les divisions concernées du siège de la CESAP à Bangkok. Le mandat et l'orientation stratégique du sous-programme découlent des objectifs de développement convenus internationalement, y compris les Objectifs du Millénaire pour le développement, du Document final du Sommet mondial de 2005, du Plan d'application

du Sommet mondial sur le développement durable, du Programme d'action d'Almaty et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement des petits États insulaires en développement. La mise en œuvre du sous-programme se ferait également en étroite coordination avec le Programme spécial des Nations Unies pour les économies d'Asie centrale.

4. Étant donné l'étendue et la diversité de la région de l'Asie et du Pacifique, le sous-programme aurait pour effet de renforcer la présence et la position stratégique de la Commission à l'échelon sous-régional et de permettre de mieux cibler et exécuter les programmes correspondant aux grandes priorités des États membres des cinq sous-régions. Le sous-programme constituerait une base importante pour renforcer la coopération régionale dans les principaux domaines de développement économique et social, et assurer la prise en compte des besoins et des points de vue sous-régionaux dans la promotion d'une coopération régionale plus large en Asie et dans le Pacifique.

5. Le sous-programme permettrait de concrétiser davantage encore les travaux analytiques et normatifs de la Commission, d'appuyer la capacité de développement grâce à la coopération technique, y compris la coopération Sud-Sud et triangulaire, entre les États membres de la CESAP, et à la fourniture, sur demande, de services consultatifs. L'accent serait mis sur le partage de connaissances et le réseautage, y compris la diffusion de bonnes pratiques pour adaptation et reproduction, et sur l'échange de données d'expérience. Le sous-programme donnerait lieu à la collecte de données et à l'établissement d'analyses sous-régionales des problèmes prioritaires retenus afin de permettre au secrétariat de présenter des produits de connaissances plus fouillés et de plus large portée.

6. Chacune des composantes du sous-programme reflète les besoins particuliers de la sous-région concernée, dans le contexte des cadres de coopération sous-régionale et du paysage institutionnel existants. À l'appui de la mise en œuvre du sous-programme, la CESAP conclurait des partenariats stratégiques avec d'autres institutions intergouvernementales et acteurs de développement de première importance dans les sous-régions et élaborerait et exécuterait ses programmes de manière cohérente et coordonnée dans l'esprit de l'action menée par l'ONU selon la formule «Unis dans l'action», en utilisant toutes les possibilités du système de développement des Nations Unies aux niveaux sous-régional et national afin de combler les principales lacunes du développement.

- - - - -